



A l'attention de Madame Bénédicte Linard,  
Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé,  
de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

De Benoît Parmentier,  
Administrateur Général de l'Office de la Naissance et de l'Enfance,

Bruxelles, le 4 décembre 2020

**Concerne : soutiens financiers octroyés aux MAE pendant la crise sanitaire COVID-19**

Madame la Ministre,  
Monsieur l'Administrateur Général,

En suivi de la réunion de concertation sectorielle « Accueil Petite Enfance » qui a été organisée avant-hier par votre Cabinet, l'ensemble des coordinations s'est rassemblé pour exprimer d'une voix les demandes suivantes :

- 1) La simplification de la procédure qui entoure les indemnités financières visant à compenser la perte de PFP

Sur base des retours des acteurs de terrain en charge d'effectuer ces demandes (essentiellement le personnel de direction), cette demande comporte deux axes :

- Dans un premier temps, nous demandons que les justificatifs à produire soient allégés, et cela même si cela implique une modification réglementaire.

En effet, les milieux d'accueil sont déjà chargés de recevoir, d'analyser et de traiter chaque demande individuelle complétée par les parents. En outre, les parents signent, en fin de formulaire, une déclaration sur l'honneur par laquelle ils attestent de la véracité des informations renseignées. Cette procédure, à charge exclusivement du milieu d'accueil, est déjà chronophage et lourde, mais devient presque impossible à mettre en œuvre lorsqu'il est requis aux milieux d'accueil de

demander « *les documents complémentaires relatifs] à la baisse des revenus* », ou encore « *un certificat médical ou un certificat de quarantaine* ».

Par conséquent, nous demandons que tout document probant (déclaration sur l'honneur ou certificat médical ou attestation, etc.) suffise à justifier la demande d'adaptation de la PFP. La confiance accordée aux PO est un élément essentiel à la reconnaissance du secteur – les équipes ont besoin de ce signal-là de l'Office et du cabinet.

- Dans un second temps, nous demandons que la procédure d'encodage des demandes sur le portail ProOne soit révisée et simplifiée.

En effet, dans sa version actuelle, le programme impose aux milieux d'accueil collectifs d'encoder individuellement chaque demande, en identifiant chaque enfant au moyen d'un code à 5 chiffres, alors même que ces informations figurent déjà dans les demandes de subventions trimestrielles qui sont envoyées à l'ONE.

Pourquoi ne pas permettre aux milieux d'accueil collectifs de se baser sur des informations pré-encodées plutôt que de leur demander d'encoder à nouveau tous les renseignements liés à ces enfants ?

En outre, lorsqu'il s'agit d'effectuer une deuxième demande pour le même enfant, il est impossible de repartir de la première demande, il faut nécessairement en créer une de toute pièce.

Enfin, pour que la demande soit véritablement introduite, il ne suffit pas de « confirmer » l'introduction de la demande sur le portail ProOne, mais il faut également télécharger le document généré par le programme et le renvoyer sur une adresse mail spécifique ([interventionPFP@one.be](mailto:interventionPFP@one.be)), une étape que de nombreux milieux d'accueil omettent de réaliser.

Par conséquent, nous demandons que le programme soit considérablement simplifié, de manière à permettre aux milieux d'accueil d'encoder facilement leurs demandes, ce qui réduira la surcharge administrative.

- 2) L'analyse de l'état des lieux et la révision éventuelle des critères permettant de bénéficier de l'intervention de la cellule de veille

Lors de la concertation sectorielle, il a été porté à notre attention que seuls 8,33 % du budget alloué à la cellule de veille avaient été utilisés jusqu'à aujourd'hui, alors même que de nombreux milieux d'accueil ont subi des pertes financières assez conséquentes lors de la première vague (pour les crèches subventionnées, les mécanismes de compensation de la PFP mis en place se sont avérés tout à fait insuffisants) et de la deuxième vague (mois d'octobre non couvert par les indemnités).

Il a été formulé par l'ONE que de nombreuses demandes devraient être introduites d'ici la fin du délai prévu et que, dès lors, le montant effectif devrait être plus significatif. Cependant, la réalité du terrain étant toute autre, il nous apparaît que, proportionnellement à la charge administrative que nécessite cette démarche et au vu des critères imposés, le montant accordé risque d'être insignifiant. La conséquence est que certains milieux d'accueil se dessaisissent de cette opportunité afin de se concentrer sur les urgences et enjeux de l'accueil.

Les coordinations, qui avaient été associées à la procédure de détermination des critères d'accès à la cellule de veille, demandent dans un souci de collaboration :

- qu'une analyse de l'état des lieux soit effectuée afin de déterminer les raisons de cette faible utilisation du budget (raisons du non-recours) ;
- que, sur base de cette analyse, s'il apparaît que les critères d'accès sont trop restrictifs, ces derniers soient révisés, afin de permettre aux milieux d'accueil qui ont été confrontés à un manque à gagner de bénéficier d'une intervention financière ;

- que, suivant un agenda réaliste et concerté, une réelle association des coordinations à la cellule soit mise en place pour un meilleur accompagnement des PO et qu'un accès aux dossiers rentrés ou *a minima* un accès aux dossiers et aux données leur soit accordé pour pouvoir faire relais et mieux accompagner les PO.

Nous tenons à remercier le Cabinet et l'ONE pour les travaux accomplis jusqu'ici, même s'il nous semble impérieux d'aller plus loin.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à ces demandes et nous tenons à votre disposition si vous désirez nous rencontrer à ce sujet.

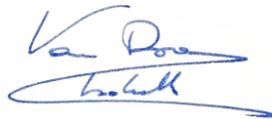
Veillez recevoir, Madame la Ministre, Monsieur l'Administrateur Général, l'assurance de notre considération.

Les coordinations ONE,

Badje  
Malvina Govaert  
Directrice



CHACOF  
Isabelle Van Dooren,  
Chargée de mission



COSEGE  
Marie Didriche-  
Coordinatrice



FILE  
Cécile Van Honsté  
Directrice



FSMI  
Anne Teheux  
Responsable de la Fédération  
des Services Maternels  
et Infantiles



IBEFE Hainaut Sud  
Véronique Monville  
Responsable du Réseau de  
Coordination et de  
Promotion d'accueil d'enfants



PROMEMPLOI  
Sylvie LEFEBVRE  
Directrice



UNESSA-FIMS  
Christophe Happe  
Directeur général

